



**MAIRIE
DE
NIEDERHAUSBERGEN**

7, rue de Hoenheim
67207 NIEDERHAUSBERGEN
Téléphone 88 56 20 00
Fax 88 56 32 65

COMMUNE DE NIEDERHAUSBERGEN

ARRETE N° 16/96

Le Maire de la Commune de NIEDERHAUSBERGEN,

Objet : mesures restrictives au stationnement des véhicules ; CD 63 - Rue du Stade.

- VU Le code des Communes, notamment ses articles L 131-1 à L 131-5, 181-38 et 181-47
- VU Les articles du Code de la Route réglementant le stationnement des véhicules sur la voie publique.

Considérant le trafic important et les vitesses élevées supportées par la rue du Stade (CD 63 - entrée village ouest et l'intersection avec la rue de Hoenheim / rue du Fort Foch).

Considérant la nécessité de réglementer de manière précise et restrictive le stationnement des véhicules sur la rue du Stade (CD 63).

ARRETE

Art. 1 :

Selon les termes du Code de la Route, le stationnement désigne l'immobilisation d'un véhicule sur la voie publique, en dehors des circonstances caractérisant "l'Arrêt" (Immobilisation momentanée pendant le temps nécessaire à la montée/descente des passagers ou chargement/déchargement de marchandises, le conducteur restant au volant).

Art. 2 :

Un stationnement réglementé et délimité est institué rue du Stade (CD 63).

Art. 3 :

Le stationnement de tous véhicules est interdit en dehors des cases prévues à cet effet.

Art. 4 :

Le présent arrêté abroge et annule toutes les dispositions prises et édictées par les arrêtés précédents et notamment la mesure de stationnement unilatéral alterné en vigueur jusqu'à ce jour.

Art. 5 :

Le marquage au sol délimitant les zones de stationnement autorisées sera effectué par les Services communautaires compétents.

Art. 6 :

La signalisation afférente à la nouvelle réglementation sera mise en place par les Services communautaires concernés.

Art. 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à:

- Madame le Sous-Préfet chargée de l'Arrondissement
- Monsieur le Procureur de la République
- Madame la Présidente de la Communauté Urbaine de Strasbourg
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim.
- Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers - Centre Ouest
- Monsieur l'Ingénieur de la D.D.E.

Fait à Niederhausbergen, le 15 octobre 1996



Maire,


Dominique STEPHAN